

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 5 décembre 2024

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de décembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 32

**Date de convocation :**  
29 novembre 2024

**Présent(e)s :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume (arrivé à 18h05), CORNEVIN Bernard, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magalie, MICHOT Karine, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TRONSON Estelle, TURGIS Isabelle.

**Absent(e)s ayant donné(e)s procuration :** DELORD Martine (pouvoir à LE PABIC Christiane), LEGOUY Quentin (pouvoir à HUC Béatrice), MORIN Isabelle (pouvoir à RUDAULT Patrice), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), SÉNÉ Sébastien (pouvoir à LELARGE Antoine), TÉTOT Pascale (pouvoir DROUHIN Jean-Yves)

**Absente :** DELAILLE Céline

Monsieur CORNEVIN Bernard est désigné secrétaire de séance.

### **DB n°2024-1210b : DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) REHABILITATION DU GYMNASE DU CERDAN – COUVERTURE TERRAIN DE TENNIS**

Monsieur Thierry BAUMER, adjoint au Maire délégué aux sports et à la vie associative explique aux membres du Conseil Municipal Le Controis-en-Sologne est actuellement contraint par le manque de créneau disponible au sein de ces gymnases. L'opportunité à travers les différents programmes de subvention de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre des jeux olympiques 2024, a permis d'obtenir une subvention à hauteur de 242 283€ pour un projet initial de 1 346 017€. Soucieux d'optimiser les coûts et les ressources et en étroite collaboration avec le tennis club du Controis, le projet de couverture de terrain de tennis évolue.

L'opportunité de réhabiliter le CERDAN avec un agrandissement de ce dernier permettrait à la fois répondre à la demande de couverture des terrains de tennis auprès du tennis club mais également permettre à la collectivité d'avoir une infrastructure neuve.

Le maillage entre les associations sera toujours possible et permettrait de répondre à une problématique de planning des gymnases. Mais également permettrait aux écoles et collèges de profiter d'installation dans des conditions optimales et en toute sécurité.

Ce nouveau projet moins couteux s'élèvera à 890 000€ HT et permettra donc la réhabilitation du cerdan et son agrandissement pour permettre l'utilisation d'un nouveau court de tennis.

Monsieur Baumer indique qu'une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) peut être déposée à la Préfecture de Loir-et-Cher.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de demander **une subvention de 445 000€ (50%)** au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de

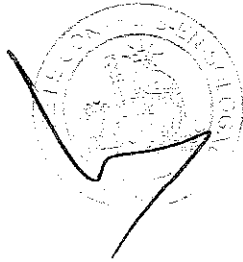
Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à la Préfecture de Loir-et-Cher au titre de l'année 2025 pour Réhabilitation du gymnase Cerdan – couverture de terrain de tennis pour un coût prévisionnel de 890 000€ HT.

*Cette délibération annule et remplace la n°2024-1210 du 6 décembre 2024*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

*Pour extrait conforme au registre des délibérations*  
À Contres, le 9 janvier 2025

Publié ou notifié, le **10.01.25**  
Reçu en Préfecture, le **10.01.25**  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,



**Le Maire,**  
**Antoine LELARGE**

